



Asbl soutenue par le Service Éducation Permanente de la Communauté française et la Direction Générale de la Coopération au Développement

**Ressources naturelles
extractives**
—
**Conflits et souveraineté
alimentaire**

ANALYSE 2007

Commission Justice et Paix belge francophone asbl,
rue Maurice Liétart - 31/6, B-1150 Bruxelles - Belgique,
tél. 32-(0)2-738 .08.01 - fax. 32-(0)2-738.08.00
info@justicepaix.be - www.justicepaix.be

Ressources naturelles extractives – Conflits et souveraineté alimentaire¹

Un des enjeux actuels de notre monde touche sans conteste la question de l'appropriation par les populations de leur propre territoire. Les territoires sont les lieux de création d'une identité, mais ils sont avant tout le lieu « espace et ressource » de la création de la richesse d'un peuple et d'un État : richesses appropriées, richesses accaparées et bien entendu richesses sources de conflits.

Ces conflits autour des richesses touchent différents domaines de la vie économique et sociale des États, que ce soient :

- des conflits entre une agriculture intensive aux mains des multinationales et une agriculture de paysannerie locale d'autosubsistance ;
- des conflits entre les importations de produits agricoles de base pouvant assurer une éventuelle sécurité alimentaire et la valorisation protectionniste des cultures locales, qu'elles soient d'ailleurs artisanales ou industrielles, voulant assumer une souveraineté alimentaire ;
- des conflits entre l'exploitation extravertie des richesses du sol et du sous-sol d'un pays et la gestion durable de ses ressources naturelles ;
- des conflits sociaux entre des sociétés peu soucieuses de leurs devoirs vis-à-vis des travailleurs et ces derniers réclamant leurs droits à un salaire juste, à des conditions de travail décentes ;
- ou encore des conflits armés entre des prédateurs de tout genre et les populations locales pour l'accaparement ou la conservation des ressources d'un État.

Nous le constatons à travers ces exemples, la souveraineté alimentaire d'un peuple ou d'un État - souveraineté liée au droit de se nourrir avec sa propre production, souveraineté liée à la gestion de son sol et sous-sol - est mise à l'épreuve par la mondialisation des échanges et des intérêts.

Trois questions vont nous guider :

- Quel(s) lien(s) établir entre ressources naturelles et souveraineté alimentaire ?
- Quel(s) lien(s) établir entre ressources naturelles et conflits ?
- Quelles logiques ou points de tension souligner ?

1. Quel lien établir entre ressources naturelles et souveraineté alimentaire ?

Outre ce que nous évoquions dans l'introduction, c'est-à-dire les rapports de force entre intérêts divergents pour l'appropriation du sol et du sous-sol d'un territoire ; le lien se résume assez bien aussi dans les exemples suivants :

- En République Démocratique du Congo, pays dont on sait le réservoir de richesses naturelles, on constate qu'un tiers des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition.
- Un témoignage du Kivu (RDC): « Là où les gens travaillent les mines, on cultive beaucoup moins ». Le rythme des travaux d'extraction n'est pas en phase avec le rythme du cycle végétatif. De plus la rentabilité à court terme des mines est si élevée

¹ Par Benoît Albert, Justice et Paix. Conclusions du séminaire « Se nourrir est un droit » organisé par Entraide et Fraternité, Justice et paix, l'Institut du Développement de l'UCL et le centre Avec les 28 et 29 mars 2007.

qu'il y a un rapide transfert de la production agricole vers l'exploitation du sous-sol. Ceci est d'autant plus vrai que les cours mondiaux des matières agricoles et des richesses minières ne sont pas favorables aux premières. Comme les mines occupent les terres agricoles et provoquent des dégâts environnementaux, ce n'est pas sans conséquence la production future si on veut qu'elle soit de qualité.

- Au Pérou, dans la région de Cajamarca au nord du pays, riche en mines d'or exploitées, la société civile locale signale, entre autres, une hausse de la malnutrition.

« Faire le pas d'agriculteur à creuseur est assez facile Mais on sait bien que le retour vers l'agriculture est plus compliqué parce que le mode de vie, de travail, de consommation a entre-temps changé... »². Ce passage est souvent source d'une réelle déstructuration sociale.

La question à se poser ne serait-elle pas dès lors : « À long terme, quelle est la réelle plus-value pour le paysan : la mine ou son lopin de terre ? »

Dans un autre témoignage, la CIDSE³ porte un jugement sans ambiguïté : « L'impact de l'exploitation actuelle des ressources naturelles (industries extractives) sur le développement est négatif : elle provoque une hausse de la pauvreté, une augmentation des conflits et une aggravation des atteintes aux droits humains, sans oublier les dégâts environnementaux ».

On constate régulièrement une opposition de droit : entre celui des paysans et celui de la mine ; entre le code foncier et le code minier. Et toujours, cette interrogation revient : « à qui appartient la terre ? ». Cette notion d'appartenance dépasse, par ailleurs, la simple opposition entre les droits, mais elle révèle aussi l'aspect culturel de l'appartenance de la terre (traditions et coutumes).

2. Quel lien établir entre ressources naturelles et conflits ?

Ce lien est clair. En effet, l'exploitation des ressources naturelles tient en compte trois critères:

- La mise en valeur artisanale et/ou industrielle d'un territoire ;
- La mise en valeur de ressources globales (le pétrole) et/ou locales ;
- La valeur ajoutée pondérale forte ou faible (que l'on peut valoriser/monnayer facilement ou non, qu'il s'agisse des ressources ayant ou non un intérêt dans le marché mondial).

Cette exploitation est :

- source de doléances :
 - o Pollution ;
 - o Impact négatif sur les personnes vivant à proximité de l'exploitation ;
 - o Perturbation des modes de vie locaux (la chasse dans la jungle s'arrête quand l'industrie s'installe).
- non « délocalisable », ce qui implique que la source de revenus qu'elle engendre est aussi source d'un conflit potentiel.

² Citation de Didier Defailly.

³ Coopération Internationale pour le Développement et la Solidarité.

Une seconde préoccupation concerne le lien entre les ressources naturelles et les conflits armés. On peut constater que trois conditions préalables sont nécessaires pour le déclenchement d'un conflit armé. La période précédant le conflit est marquée par :

- Une dégradation économique : forte proportion d'économie informelle, hausse de l'illégalité des échanges, désinvestissement privé, contrebande... ;
- Une dégradation politique et administrative, corruption, État à structures faibles... ;
- une forte interaction régionale : les frontières deviennent poreuses pour permettre les échanges « gris » (illégaux), le positionnement de milices ou le transferts d'armes.

3. Quelles logiques ou points de tension souligner ?

Une tension, je dirais plutôt un rapport de force se crée entre **trois types d'acteurs** ayant des intérêts différents, voire divergents :

- L'État-nation (chargé, en principe de garantir les intérêts collectifs et d'arbitrer les conflits d'intérêts particuliers) ;
- Le monde économique (dans lequel se trouve aussi bien l'artisanat, la subsistance que l'industriel) qui suit une logique économique et commerciale ;
- La société civile, les Églises et mouvements de pression qui suivent une logique sociale.

Ces trois acteurs vivent des rapports de force où chacun souhaite s'appropriier ou se réapproprier un territoire. L'enjeu de l'appropriation est essentiel pour tous.

Mais pour y faire quoi ? Réaliser quels projets ? Avec quelles divergences ? Le territoire est important car il est le lieu tangible de la souveraineté des peuples et des États. Il est aussi le lieu où les lois peuvent contrôler les acteurs économiques. Le territoire de l'État-nation est enfin le lieu où l'on décide du degré de légitimité et de formalisation des choix de société.

L'État

Acteur principal, disions-nous, pour dégager le bien commun et arbitrer les intérêts. C'est lui qui définit les rapports de force entre les deux autres acteurs. Il doit être un État de droit, acteur de bonne gouvernance (bonne gestion des affaires publiques) et agir en transparence.

Notons les souhaits de la société civile à son égard : consultation, participation, transparence, reddition de comptes, importance de la séparation des pouvoirs entre l'exécutif et le judiciaire...

L'État n'est-il pas celui qui « peut le mieux assumer la gestion durable et partagée d'un espace territorial ? »⁴. À lui la responsabilité de planifier à long terme un partage des activités sur un espace donné. C'est aussi une demande claire des ONG.

L'État doit démontrer sa capacité soit de négocier les conflits en tenant compte de toutes les parties, soit de privilégier les parties les plus faibles. La négociation d'un conflit vise-t-elle à restaurer l'équilibre ancien, perdu dans les rapports de force négatifs liés à l'exploitation ? Ou bien vise-t-il à trouver une solution « équitable », voire nouvelle pour chacune des parties ?

Cette capacité à négocier et arbitrer de manière juste est souvent remise en question par la société civile. Les alliances entre le monde économique dominant et les élites politiques sont légion (alliance des Centres et exclusion du débat des Périphéries). Pour le dire autrement, l'État est-il suffisamment fort pour imposer au monde économique dominant des règles justes ?

Quant on voit le budget de certains États comparé au budget de multinationales qui y sont implantées, on est surpris de constater que celui de la multinationale pèse plus lourd. Les contrats léonins conclus en RDC durant la guerre et la transition en sont un bel exemple.

C'est pour cette raison qu'un ordre politique international est nécessaire : pour rétablir des rapports de forces plus équitables. Cela pourra se réaliser à partir de cet enjeu d'appropriation de territoires - nationaux mais aussi locaux. L'État-nation est reconnu internationalement comme une instance appropriée pour agir. Et c'est d'ailleurs à partir de cette configuration que des coopérations économique et politique peuvent naître au niveau régional.

Le monde économique

Ses dimensions sont multiples : artisanal ou industriel, du niveau local au niveau multinational, du modèle d'auto-développement au modèle libéral mondialisé. Cette multiplicité n'est pas nécessairement porteuse du même projet de société.

Mais ne faut-il pas s'accorder pour dire que la production et l'exploitation de richesses sont nécessaires au développement. Le sujet est ouvert dans certains mouvements de pays du Nord comme du Sud. Faut-il accepter une exploitation industrielle des richesses ? Est-il possible de développer une exploitation à échelle humaine ? Faut-il plutôt privilégier une toute autre approche, plus radicale ? C'est toute la question du modèle de développement que l'on souhaite promouvoir ...

⁴ Citation de Pastor Paredes.

Une autre manière de présenter la réflexion ne serait-elle pas de poser les termes sous forme d'articulation, (quelles articulations sont possibles pour quel développement ?). Risquons le fait de dire que l'exploitation des richesses peut être bénéfique pour un pays à diverses conditions permettant une gestion durable et une meilleure redistribution des ressources.

Pour cela, il faut :

- Introduire des normes dans les relations sociales, économiques et commerciales, dans le secteur de l'environnement, normes concernant les populations et les travailleurs ;
- Restaurer le rôle de l'État ;
- Fiscaliser les revenus et produits exploités en veillant à leur utilisation optimale au bénéfice de tous ;
- « Accorder des concessions » justes et équitables. Une question ne serait-elle pas de remettre en cause le dogme de la privatisation du sol et de son exploitation ? Que penser de l'investissement direct de l'État dans ces secteurs ?
- Planifier ;
- Consulter et faire participer.

La société civile

Elle doit prendre sa place comme acteur plein et entier dans ces rapports de force. Pour ce faire, sa mission doit dépasser le terrain des alternatives locales et s'inscrire résolument sur le terrain politique.

Citons quelques éléments soulevés dans l'atelier,

À cet effet, la société civile doit:

- Être reconnue comme un interlocuteur crédible (critique des consultations PRSP (Poverty Reduction Strategy Papers)/CSLP (Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté) ;
- Être mieux formée ;
- Pouvoir se canaliser sur des enjeux centraux (attention à la dispersion) ;
- Dépasser (mais en l'assumant) son rôle dans l'évitement de la fragmentation sociale, en articulant celui-ci avec un travail d'élaboration de nouvelles alternatives économiques (à l'échelle globale ou locale, dans le modèle dominant ou à sa marge ...) et en militant sur le terrain de l'action politique (travail de pression).

On peut le constater, travailler ce sujet nous renvoie au modèle de développement que nous voulons promouvoir mais aussi aux stratégies pour le faire vivre. Stratégies politiques ou économiques, stratégies auto-centrées ou de cadrage du commerce mondial....

Le débat est ouvert. Il devrait porter sur les articulations nécessaires pour le changement.

Benoit Albert.